

Surveillance épidémiologique de la maladie du charbon

Bacillus anthracis - 2018

Auteurs : J. Rebolledo, M. Mori

Messages clés

- En 2018, une demande de test pour anthrax a été réalisée. Le résultat s'est avéré négatif.
- Aucun cas de maladie du charbon n'a été détecté en Belgique depuis 2005.
- La maladie du charbon reste une maladie rare en Europe, avec 74 cas confirmés rapportés entre 2010 et 2017, dont 6 cas en 2017

Source d'information

- Surveillance épidémiologique par le [laboratoire de référence](#) pour *Bacillus anthracis* situé à Sciensano. Confirmation du diagnostic par isolement et identification de l'agent pathogène.
- Données de la déclaration obligatoire (Wallonie, Flandre, Bruxelles).

Epidémiologie

- En 2018, 1 échantillon clinique a été testé pour une suspicion clinique d'Anthrax chez un homme de 61 ans, mais le résultat s'est avéré négatif. Le patient est décédé à la suite d'une septicémie à *Bacillus spp.*
- Aucun cas de maladie du charbon n'a été confirmé par le laboratoire de référence depuis 2005.
- Le dernier cas rapporté était un cas de charbon cutané chez un voyageur belge de retour du Botswana en 2005.
- Le dernier diagnostic de fièvre charbonneuse sur un animal en Belgique a été posé sur une vache retrouvée morte en 1988.

Importance pour la santé publique

Tant en Belgique qu'en Europe, la maladie du charbon est une maladie rare. Bien qu'elle soit essentiellement une maladie professionnelle (professionnels qui manipulent de la laine, des poils ou du cuir, vétérinaires, éleveurs, employés d'abattoirs, etc.), la plupart des cas rapportés ces dernières années en Europe se trouvaient parmi les utilisateurs de drogues injectables. En effet, depuis 2009, l'anthrax est apparu en Europe parmi les consommateurs d'héroïne, présentant une nouvelle manifestation clinique appelée « anthrax par injection » (*injectational anthrax*) et qui a été attribuée à l'héroïne contaminée distribuée dans toute l'Europe.

La surveillance de la maladie du charbon reste indispensable, en particulier chez les travailleurs exposés dans le cadre de leur métier ainsi que chez les utilisateurs de drogues injectables.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la maladie du charbon. Disponible sur : <https://www.wiv-isp.be/matra/fiches/Charbon.pdf>
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Annual epidemiological report for 2016. Anthrax. Disponible sur : https://ecdc.europa.eu/sites/portal/files/documents/AER_for_2016-anthrax.pdf